

Étapes à suivre pour déposer une demande d'admissibilité dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2027-2028

1. **Consulter** les documents suivants :
 - Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire, mars 2019
 - Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, 2025
 - Cadre de gestion régional pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale, juin 2024
2. **Enregistrer** le Formulaire d'admissibilité pour organisme d'action communautaire œuvrant en santé et services sociaux 2027-2028 à un endroit facile d'accès sur votre ordinateur.
3. **Remplir** chacune des cases du formulaire, puis **enregistrer** l'information saisie avant de l'imprimer. Prenez note que vous ne pouvez pas changer le format du fichier.
4. **Cocher sur l'aide-mémoire tous les documents requis** en vous assurant au préalable de leur conformité, tel que décrit à l'aide-mémoire.
5. **Joindre** au formulaire tous les documents requis.
6. **Noter la date limite de dépôt, soit le vendredi 6 novembre 2026. Les demandes acheminées en retard ou incomplètes seront automatiquement refusées. Seuls les dossiers complets seront analysés.**
7. **Acheminer le formulaire dûment rempli et signé, ainsi que tous les documents exigés, par courriel à l'adresse suivante :**

serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Admissibilité PSOC 2027-2028

DATE LIMITE : LE VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

**Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception de votre demande le 13 novembre 2026,
merci de communiquer avec nous.**